

48^{ème} Réunion du CIML

Hô-Chi-Minh-Ville (8-10.10.2013)

RÉSOLUTIONS



BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)
11, RUE TURGOT- F-75009 PARIS – FRANCE

TÉL : 33 (0)1 48 78 12 82
FAX : 33 (0)1 42 82 17 27
COURRIEL : biml@oiml.org
INTERNET : www.oiml.org

QUARANTE-HUITIÈME RÉUNION

du

**COMITÉ INTERNATIONAL
de MÉTROLOGIE LÉGALE**

**Hô-Chi-Minh-Ville, Viêt Nam
8–10 octobre 2013**

Résolutions

Résolution n° 2013/1 [*Point 1 de l'ordre du jour*]

Le Comité,

Approuve le compte rendu de la 47^{ème} Réunion du CIML.

Résolution n° 2013/2 [*Point 2 de l'ordre du jour*]

Le Comité,

Prend note du rapport fait par son Président.

Résolution n° 2013/3 [*Point 4.1 de l'ordre du jour*]

Le Comité,

Prend note du rapport fait par le Directeur du BIML.

Résolution n° 2013/4 [*Point 4.3 de l'ordre du jour*]

Le Comité,

Approuve la révision de la publication OIML B 7 *Statuts du Personnel du BIML*.

Résolution n° 2013/5 **[Point 4.4 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Décide de renouveler le contrat de M. Ian Dunmill, Adjoint au Directeur du BIML, pour une durée de cinq ans à compter du 15 mars 2014.

Résolution n° 2013/6 **[Point 5 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Accueille la Colombie comme nouvel État Membre et la Zambie comme État Membre réintégré ;

Accueille l'Iraq, l'Ouganda et le Yémen comme nouveaux Membres Correspondants et la Guinée, la République populaire démocratique de Corée et le Rwanda comme Membres Correspondants réintégré.

Résolution n° 2013/7 **[Point 6.1 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Prenant note des comptes de l'année 2012 et des commentaires du Directeur du BIML ;

Compte tenu de l'approbation des comptes de l'année 2012 par l'auditeur externe ;

Approuve les comptes de l'année 2012 et

Charge son Président de présenter lesdits comptes lors de la 15^{ème} Conférence de l'OIML.

Résolution n° 2013/8 **[Point 6.5 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Prenant note du rapport fait par le Directeur du BIML ;

Encourage le BIML à poursuivre ses efforts pour recouvrir les arriérés impayés des États Membres et des Membres Correspondants de l'OIML ;

Demande aux dits Membres présentant des arriérés de régulariser leur situation dès que possible.

Résolution n° 2013/9 **[Point 7 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Prenant note du rapport du BIML sur ses activités concernant des questions liées aux pays en développement ;

Rappelant la Résolution n° 7 de sa 47^{ème} réunion (2012) ;

Reconnaissant l'importance de coordonner les divers projets et initiatives appuyés par l'OIML, les États Membres et les Membres Correspondants à titre individuel et d'autres organismes intéressés par la promotion du développement économique de pays et d'économies possédant des systèmes de métrologie récemment créés ;

Soulignant la nécessité de répondre aux besoins de pays et d'économies possédant des systèmes de métrologie récemment créés en matière de conception des projets et initiatives appuyés par l'OIML ;

Accueille favorablement la proposition du Membre du CIML pour la Chine de rétablir un mécanisme de pilotage destiné à donner à l'OIML des orientations sur ses activités dans ce domaine ;

Décide de mettre en place, pour le moment, un groupe consultatif ayant pour tâche de mener une vaste consultation, de recueillir des suggestions supplémentaires et de développer des liens avec d'autres organismes ayant une contribution à apporter ;

Invite les Membres qui souhaitent participer au groupe consultatif proposé de prendre contact avec le BIML pour lui faire part de leur intérêt à y être associé ;

Demande que, à l'occasion de la Table ronde qu'elles tiendront le 11 octobre 2013, les Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO) réfléchissent sur la manière de coordonner les initiatives existantes avec les travaux de ce groupe consultatif ;

Charge le BIML de fournir, avec le concours du personnel affecté par d'autres Membres, le service de secrétariat nécessaire au groupe consultatif proposé ;

Demande au Membre du CIML pour la Chine de rendre compte des activités du groupe consultatif lors de la 49^{ème} Réunion du CIML et, le cas échéant, de proposer un mécanisme permanent de coordination des activités dans ce domaine, à la lumière de l'expérience antérieure acquise dans la mise en œuvre de cette coordination.

Résolution n° 2013/10

[Point 9.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prenant note du rapport du BIML concernant la mise en œuvre de l'OIML B 6-1:2012 *Directives pour les travaux techniques de l'OIML* ;

Prenant note des propositions du groupe de travail ad hoc de poursuivre la révision de l'OIML B 6 ;

Approuve la révision de l'OIML B 6-1 *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*, sous réserve des modifications supplémentaires mentionnées dans le rapport du groupe ad hoc à la rubrique « Catégorie A (d'ordre rédactionnel) » ;

Remercie le groupe de travail ad hoc pour ses travaux ;

Décide de dissoudre le groupe de travail ad hoc et de différer les travaux ultérieurs relatifs au B 6 jusqu'à ce que le CIML amorce un nouveau cycle de discussions à ce sujet ;

Charge le BIML de garder trace des suggestions restantes visant à apporter d'autres modifications au B 6.

Résolution n° 2013/11

[Point 9.3.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Approuve les projets de Publications suivants :

- OIML V 1 *Vocabulaire international des termes de métrologie légale (VIML)*,
- OIML R 46-3 *Compteurs actifs d'énergie électrique – Partie 3 : Format du rapport d'essai*,
- OIML R 49-1 *Compteurs d'eau pour le mesurage de l'eau potable froide et de l'eau chaude – Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques*,
- OIML R 49-2 *Compteurs d'eau pour le mesurage de l'eau potable froide et de l'eau chaude – Partie 2 : Procédures d'essai*,
- OIML R 49-3 *Compteurs d'eau pour le mesurage de l'eau potable froide et de l'eau chaude – Partie 3 : Format du rapport d'essai*,
- Nouvelle Recommandation OIML *Instruments pour le mesurage continu de CO et NO_x dans les émissions de sources fixes*,
- OIML D 11 *Exigences générales pour les instruments de mesure – Conditions environnementales*,
- OIML B 14 *Procédure pour l'élection du Président et des Vice-Présidents du CIML*.

Résolution n° 2013/12

[Point 9.3.2 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Confirme sa décision de lancer, en tant que nouveau projet dans le cadre du TC 4 *Étalons de mesure et dispositifs d'étalonnage et de vérification*, la révision de l'OIML D 8:2004 *Étalons de mesure. Choix, reconnaissance, utilisation, conservation et documentation*.

Résolution n° 2013/13

[Point 9.3.3 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Confirme sa décision de lancer, en tant que nouveau projet dans le cadre du TC 6 *Produits préemballés*, la rédaction d'une nouvelle publication, *Guide pour la définition des exigences systèmes d'un système de certification pour les préemballages*, en tenant compte des réserves formulées par certains de ses Membres.

Résolution n° 2013/14

[Point 9.3.4 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Confirme sa décision de lancer, en tant que nouveau projet dans le cadre du TC 1 *Terminologie*, la création et la tenue à jour d'un vocabulaire électronique bilingue (en l'occurrence, anglais/français) contenant les entrées provenant du VIM et du VIML, ainsi que des termes et des définitions validés par le Groupe de projet.

Résolution n° 2013/15

[Point 9.5 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prenant note du rapport oral de son premier Vice-Président concernant les conclusions du séminaire consacré à l'examen du fonctionnement de l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA) de l'OIML ;

Considérant le niveau élevé de confiance qui semble exister dans les domaines où des Déclarations de Confiance mutuelle (DoMC) sont en place ;

Considérant la conclusion du séminaire consacré à l'examen du fonctionnement du MAA qui s'est tenu le 7 octobre 2013 dans laquelle est énoncée la nécessité d'une sensibilisation accrue sur le système MAA auprès de ceux qui, actuellement, ne l'utilisent pas, en particulier les Participants Utilisateurs potentiels ;

Encourage vivement ses Membres, les participants au MAA et le BIML à promouvoir activement le MAA auprès des autorités de métrologie légale et des fabricants d'instruments de mesurage dans le monde entier ;

Encourage ses Membres à attirer l'attention des négociateurs commerciaux au sein de leurs administrations sur les perspectives qu'offrent les Recommandations OIML et les structures MAA de réduire les obstacles au commerce et la possibilité qu'elles procurent de favoriser les négociations commerciales aussi bilatérales que multilatérales ;

Charge le BIML en sa qualité de secrétariat des Comités sur la revue de participation (CPR) du MAA de mettre en place un groupe de travail ad hoc composé de membres du CIML et/ou de CPR intéressés et de représentants d'associations de fabricants et ayant pour tâche de réfléchir sur la manière d'accroître cette sensibilisation et de fournir un service de secrétariat à ce groupe de travail ;

Demande à son premier Vice-Président d'assurer la présidence de ce groupe de travail ad hoc et de rendre compte de ses activités lors de la 49^{ème} Réunion du CIML.

Résolution n° 2013/16

[Point 9.5 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Rappelant sa Résolution n° 2013/15 ;

Considérant que les Comités sur la revue de participation (CPR) du MAA fixent eux-mêmes leurs règles et procédures dans le cadre défini dans la Publication OIML B 10 *Cadre pour un Arrangement d'Acceptation Mutuelle sur les Évaluations de Type de l'OIML* et que le TC 3/SC 5 est responsable de cette Publication de Base ;

Considérant la conclusion du séminaire sur le MAA dans laquelle est énoncée la nécessité d'un examen de la structure et du fonctionnement des CPR ;

Invite instamment le groupe ad hoc créé en application de sa Résolution n° 2013/15 à examiner la structure des CPR, les règles et les procédures qui régissent le fonctionnement du MAA et le rôle des Participants Utilisateurs, dans le but d'améliorer l'efficacité de fonctionnement du MAA et, si nécessaire, de modifier en conséquence leurs documents internes (MAA) documents et de soumettre des suggestions au TC 3/SC 5 en vue d'apporter des modifications pertinentes à la Publication OIML B 10.

Résolution n° 2013/17

[Point 9.5 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Rappelant la décision qu'il a prise concernant l'application du MAA lors de sa 39^{ème} Réunion (2004) au point 6.3 de l'ordre du jour ;

Rappelant la Résolution MAA 2006-2 adoptée lors de sa 41^{ème} Réunion (2006) concernant la fin, fixée au 31 décembre 2008, de la période de transition durant laquelle la délivrance de certificats MAA et de certificats dits « de Base » est encore autorisée ;

Rappelant la Résolution n° 20 de sa 43^{ème} Réunion (2008), prolongeant la période de transition jusqu'à ce que le Comité décide expressément (indépendamment pour chaque catégorie d'instruments) d'y mettre fin, le Système de Certificats dits « de Base » et le MAA étant de fait conservés en parallèle ;

Rappelant sa Résolution n° 2013/15 ;

Considérant que, depuis maintenant près de neuf ans, existent *de facto* deux systèmes OIML d'évaluation de la conformité pour des évaluations de type OIML, en l'occurrence le Système de Certificats dits « de Base » et le MAA, alors que le MAA était destiné à remplacer le Système de Certificats dits « de Base » ;

Décide que des dispositions doivent être prises pour que n'existe plus à l'avenir qu'un seul et unique système de certification pour les évaluations de type de l'OIML reposant sur les principes du MAA et pour que soient, dans un premier temps, explorées les différentes options pouvant exister concernant la manière d'organiser ce système unique, la façon dont la transition se déroulerait et le calendrier correspondant, en tenant compte de l'expérience de systèmes de certification similaires et bien établis ;

Invite instamment le groupe ad hoc créé en application de sa Résolution n° 2013/15 à explorer ces options et à formuler des recommandations pertinentes.

Résolution n° 2013/18

[Point 10 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Élit le Dr. Yukinobu Miki, Membre du CIML pour le Japon, comme second Vice-Président pour un mandat de six ans.

Résolution n° 2013/19

[Point 11 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Approuve la révision de l'OIML R 100 *Systèmes de spectromètres d'absorption atomique pour la mesure des polluants métalliques*.

Résolution n° 2013/20

[Point 12 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Accepte l'invitation de la Nouvelle-Zélande à accueillir la 49^{ème} Réunion du CIML à Auckland en Nouvelle-Zélande, en 2014 et remercie M. Stephen O'Brien, Membre du CIML pour la Nouvelle-Zélande, pour sa présentation sur les lieux de la 49^{ème} Réunion.

--*--